



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

# **Objectifs** du Conseil fédéral 2015

## **Volume II**



## Objectifs du Conseil fédéral 2015- volume II

Décision du Conseil fédéral du 29 octobre 2014

Introduction.....	3
Chancellerie fédérale .....	4
Département des affaires étrangères.....	6
Département de l'intérieur .....	11
Département de justice et police .....	15
Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	18
Département des finances .....	20
Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche.....	24
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.....	28

Editeur: Chancellerie de la Confédération suisse  
ISSN: 1422-4534  
Art. n° 104.614.F

Diffusion: OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne  
[www.bundespublikationen.admin.ch](http://www.bundespublikationen.admin.ch)  
Egalement disponible sur Internet: [www.admin.ch](http://www.admin.ch)

## Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

Pour établir leur planification annuelle, les départements tiennent compte non seulement de leurs propres objectifs, mais aussi des objectifs du Conseil fédéral. Comme ils sont responsables de la fixation de leurs propres objectifs, ils sont libres de concrétiser les objectifs du Conseil fédéral, qui donnent le cadre, ou de les reprendre tels quels. De même, ils peuvent allonger la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant principalement des objets relevant de leur compétence.

Cette coordination des objectifs quant à leur contenu se reflète aussi dans leur présentation dans le présent document. Pour faciliter la communication des niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

Les objectifs 2015 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale serviront de base à la rédaction du Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 2015 (Rapport de gestion, volume II), que le Conseil fédéral approuvera au printemps 2016.

### Explication des signes:

\* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2015

## Chancellerie fédérale

### Objectif 1: Mettre en œuvre les procédures de développement et d'organisation conformément aux objectifs

- ▶ Le service présidentiel est institué sur les plans matériel et organisationnel, il est doté du personnel nécessaire et les personnes contractuellement détachées par le DFAE commencent leur travail le 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- ▶ Le mandat pour le projet subséquent «Réalisation de GEVER» est présenté pour information à la Conférence des secrétaires généraux au cours du premier trimestre 2015, l'adjudication OMC de deux produits GEVER est effectuée d'ici à la fin du premier semestre 2015 et la Chancellerie fédérale choisit son produit GEVER d'ici à la fin du troisième trimestre 2015.
- ▶ Au cours du premier semestre 2015, le Conseil fédéral prend connaissance du rapport annuel 2014 concernant l'état d'avancement des travaux liés à «GEVER Bund» et décide, si besoin est, de mesures complémentaires.\*
- ▶ La gestion des contrats est introduite à la Chancellerie fédérale au cours du premier trimestre 2015, la procédure d'appels d'offres publics est standardisée et documentée d'ici à la fin du premier semestre 2015 pour tous les types de marchés et le respect des dispositions légales relatives aux appels d'offres publics peut être vérifié en tout temps.
- ▶ Les instruments et les ressources humaines nécessaires à l'analyse de la situation et du contexte de même qu'à la détection précoce des crises sont développés, disponibles et prêts à être mis en œuvre d'ici à la fin du premier semestre 2015.

### Objectif 2: Exécuter les tâches de manière efficiente et conforme aux objectifs

- ▶ L'appel d'offres public OMC pour l'analyse des résultats de vote est lancé conformément aux dispositions légales, sur la base d'une étude des besoins, d'ici à la fin du premier semestre 2015 et l'adjudication est effectuée et publiée d'ici à la fin de 2015.
- ▶ La révision de l'ordonnance sur la consultation et celle de l'ordonnance sur les publications officielles sont soumises au Conseil fédéral au cours du troisième trimestre 2015, afin qu'elles puissent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, en même temps que les révisions des lois correspondantes.
- ▶ Les préparatifs formels concernant l'élection 2015 du Conseil national sont achevés fin 2014, les listes de candidats vérifiées d'ici fin août 2015 et le rapport sur l'élection est soumis au Conseil fédéral d'ici fin novembre 2015.
- ▶ Des informations concernant l'élection du Conseil national sont publiées tout au long de l'année électorale 2015 sur la plateforme électronique nationale ch.ch et dans la brochure consacrée au renouvellement intégral du Conseil national.

**Objectif 3: Mettre en œuvre les projets stratégiques conformément au calendrier et aux contenus prévus**

- ▶ Les adaptations définies pour le «Nouveau Portail juridique de la Confédération» sont mises en œuvre d'ici à la fin du premier semestre 2015 et les travaux de modernisation du CPO sont achevés au cours du troisième trimestre 2015 conformément au calendrier, aux contenus et au financement prévus.
- ▶ Le site Internet [www.admin.ch](http://www.admin.ch) mis à jour est mis en ligne au cours du premier trimestre 2015, puis son contenu est régulièrement développé selon le plan directeur y afférent.
- ▶ Le premier pilote en vue du remplacement de l'application EXE et du redéveloppement du controlling du Conseil fédéral (CCF) est prêt à être testé à la fin du premier semestre 2015, afin que le deuxième pilote puisse être développé sur la base des acquis du premier et qu'il soit prêt à être testé fin 2015.
- ▶ Les conditions permettant d'introduire le vote électronique dans les cantons sont créées, du côté de la Confédération, au cours du premier semestre 2015 et ce canal de vote est disponible dans certains cantons pour l'élection 2015 du Conseil national.
- ▶ La nouvelle banque de données relative aux organes extra-parlementaires est introduite au cours du premier trimestre 2015.
- ▶ Les mandats de la direction générale du projet «Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG)» de l'Administration fédérale des finances sont remplis dans les délais et les processus concernés sont adaptés au cours du troisième trimestre 2015.

## Département des affaires étrangères

**Objectif 1 : Cultiver et développer nos relations avec les Etats voisins en privilégiant les régions frontalières et en recherchant des solutions rapides et durables aux défis actuels**

- ▶ Le Conseil fédéral poursuit sa collaboration avec les Etats voisins dans des domaines sectoriels stratégiques importants, tant au niveau bilatéral que multilatéral.\*

**Objectif 2 : Renouvellement et approfondissement de nos rapports avec l'Union européenne en sauvegardant notre marge de manœuvre politique et nos intérêts économiques à long terme**

- ▶ Une solution a été trouvée pour garantir le maintien des accords bilatéraux avec l'UE.\*
- ▶ La Conseil fédéral a adopté le message relatif à la mise en œuvre du nouvel article 121a de la Constitution fédérale (Cst).\*
- ▶ Les négociations conduites en 2014 au sujet d'un accord institutionnel avec l'UE sont achevées.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats intermédiaires et, s'ils sont déjà disponibles, des résultats définitifs des négociations avec l'UE en vue de la mise en place du processus d'échange automatique de renseignements (EAR), dont le plan de mise en œuvre dépendra également du calendrier de l'UE.\*
- ▶ Le message concernant l'association de la Suisse au programme-cadre de l'UE «Creative Europe», qui intégrera, outre MEDIA, un nouveau volet consacré à la promotion de la culture, est adopté.\*
- ▶ En 2015, le Conseil fédéral a procédé à une évaluation sur le bien-fondé et la faisabilité d'un possible accord sectoriel avec l'UE dans le domaine des services financiers et a défini la marche à suivre.\*
- ▶ Des négociations sont menées en vue de la conclusion avec l'UE d'un accord sur la participation de la Suisse à des opérations de gestion de crise dans le cadre de la Politique commune de sécurité et de défense (PCSD) de l'UE.\*
- ▶ Faisant suite à la conclusion des négociations entre la Suisse et l'UE dans le domaine de l'électricité, le message concernant l'accord correspondant est adopté.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la ratification d'un accord bilatéral avec l'UE concernant le couplage des systèmes d'échange de droits d'émission respectifs de la Suisse et de l'UE.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le mandat de négociation avec l'UE en vue de la participation de la Suisse à la coopération instituée par le traité de Prüm, en tenant compte en particulier du lien avec l'accès à Eurodac.\*
- ▶ La Suisse poursuit ses négociations et ses discussions avec l'UE dans divers domaines sectoriels.



**Objectif 3 : Poursuite et adaptation de l'engagement de la Suisse en faveur de la stabilité en Europe, dans les régions limitrophes de l'Europe (voisinage lointain) et le reste du monde**

#### *Droit international public*

- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur le troisième Protocole facultatif (2011) à la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) concernant une procédure de communication et il a adopté le message en vue de son approbation, probablement dans le courant du premier semestre 2015.\*
- ▶ La Suisse a apporté un soutien financier, organisationnel et matériel à la 32<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui a lieu à Genève à fin 2015. Dans ce cadre, la Suisse a, conjointement avec le CICR, fait des propositions concrètes en vue d'améliorer la mise en œuvre du droit international humanitaire, et en particulier la création d'une conférence des Etats parties aux Conventions de Genève.
- ▶ Le Forum sur le Document de Montreux, qui définit les obligations de droit international applicable aux activités des entreprises militaires et de sécurité privées dans le contexte des conflits armés, est établi et opérationnel.
- ▶ En 2015, la Suisse a organisé une conférence internationale consacrée à l'établissement de standards internationaux en vue d'une restitution efficiente des avoirs volés.
- ▶ La Suisse s'implique comme partenaire actif et compétent dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le terrorisme international. Elle prend en particulier part de manière intensive aux échanges techniques et d'expériences au sein du Forum global contre le terrorisme (GCTF). La Suisse soutient tout spécialement le Global Community Engagement and Resilience Fund (GCERF) à Genève, issu du GCTF.\*

#### *Présidence de l'OSCE*

- ▶ Le rapport final relatif à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) assumée par la Suisse en 2014 est approuvé. Après avoir exercé ce mandat, et en sa qualité de membre de la Troïka de l'OSCE, la Suisse a poursuivi son engagement en se concentrant principalement sur les conflits non résolus et les problèmes de sécession dans les Balkans occidentaux, dans le Caucase du Sud, en Asie centrale et en Ukraine, conformément au plan de travail biennal 2014-2015 défini conjointement avec la Serbie. Elle a développé les relations multilatérales dans le cadre de la présidence du Partenariat de coopération de l'OSCE avec l'Asie, qu'elle exerce en 2015.\*

#### *Coopération internationale*

- ▶ La Suisse prend part aux négociations en vue de l'adoption d'un nouveau cadre d'objectifs pour le développement durable post-2015 à l'échelle mondiale.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a transmis le message concernant la prolongation de la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est.\*

- ▶ La Suisse intervient dans la définition des orientations stratégiques du Green Climate Fund (GCF) et apporte une contribution appropriée à son financement.
- ▶ L'accord-cadre bilatéral entre le Conseil fédéral et le gouvernement croate au sujet de la réalisation du programme de coopération visant à atténuer les disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne élargie est négocié.
- ▶ La Suisse a renforcé son engagement en faveur des droits de l'homme et de l'accès humanitaire aux victimes de conflits. Elle a mis en œuvre l'initiative Nansen. Les capacités de médiation de la Confédération ont été renforcées.
- ▶ La Suisse a renforcé son engagement dans le domaine de la promotion civile de la paix. La stratégie du Conseil fédéral pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord est mise en œuvre.
- ▶ La Suisse a renforcé son action pour la gestion des catastrophes. Elle a apporté une contribution substantielle lors de l'adoption du nouveau cadre mondial pour la réduction des risques de catastrophe.

**Objectif 4 :** Renforcement et diversification de nos partenariats stratégiques ; engagement pour une meilleure gouvernance mondiale, en mettant l'accent sur les domaines dans lesquels la Suisse dispose d'un savoir-faire particulier ; promotion systématique de Genève en tant que siège d'organisations et d'événements de portée internationale

#### *Partenariats stratégiques*

- ▶ La Suisse a développé ses partenariats stratégiques en Afrique, en Asie et en Amérique.

#### *Genève, siège des organisations internationales*

- ▶ Au cours du second semestre 2015, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un message concernant l'octroi d'un prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) en vue de la démolition et de la reconstruction du bâtiment abritant le siège de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris position sur la demande de prêt du BIT pour la rénovation de son bâtiment et, le cas échéant, il a soumis au Parlement, au second semestre 2015, un message visant à l'octroi d'un tel prêt par l'intermédiaire de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).\*
- ▶ La Suisse a renforcé son rôle en tant qu'Etat hôte, notamment en clarifiant le cadre juridique de la politique d'accueil de la Suisse et en poursuivant son engagement en faveur du projet de l'ONU visant à rénover le Palais des Nations à Genève (Strategic Heritage Plan) ainsi que de l'établissement du Community Engagement and Resilience Fund (GCERF) à Genève.

### *Agir pour améliorer la gouvernance mondiale*

- ▶ La Suisse soutient la réforme de l'ONU, notamment en ce qui concerne la consolidation de la paix, les méthodes de travail du Conseil de sécurité et le processus budgétaire. Elle a formulé de nouvelles propositions pour un renforcement du statut juridique des sanctions de l'ONU.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Obtention d'un siège au Conseil de sécurité de l'ONU» (en exécution du postulat CPE-N 13.3005).\*

### *Droits de l'homme*

- ▶ Début 2015, le Conseil fédéral approuve le rapport sur la politique de la Suisse en matière de droits de l'homme de 2011 à 2014 (en annexe au rapport de politique extérieure 2014). En particulier, le Conseil fédéral met en œuvre la stratégie pour l'abolition de la peine de mort 2013-2016 et s'engage encore plus résolument en faveur de l'objectif visant à abolir la peine de mort dans le monde d'ici à 2025. Il veille à la mise en œuvre des lignes directrices de la Suisse sur la protection des défenseurs des droits de l'homme.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a arrêté la date d'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger (LPSP) et édicté l'ordonnance d'exécution correspondante.\*
- ▶ Au cours du premier semestre 2015, le Conseil fédéral a présenté un rapport sur le plan d'action pour la mise en œuvre par la Suisse des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (en exécution du postulat Von Graffenried 12.3503).\*
- ▶ S'appuyant sur une évaluation, le Conseil fédéral a mené une discussion sur l'avenir du Centre suisse de compétence pour les droits humains.
- ▶ La Suisse a été élue au Conseil des droits de l'homme. Elle a participé à la création d'un centre intergouvernemental pour le traitement du passé et la prévention des atrocités. Elle a mis en œuvre le plan d'action national sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

### **Objectif 5 : Développement de l'assistance aux ressortissants suisses qui habitent à l'étranger, y voyagent ou y rencontrent des situations d'urgence ; mesures ciblées de prévention des dangers**

- ▶ Le réseau extérieur de la Suisse fait toujours l'objet d'un suivi continu visant à vérifier sa fonctionnalité et sa pertinence en vertu des principes d'universalité, de cohérence et d'efficacité. Si cela s'avère nécessaire, le réseau extérieur sera adapté aussi en 2015, en tenant compte des conditions-cadres d'ordre financier.
- ▶ La Confédération a mis en place les bases nécessaires pour assurer dès le départ une application optimale des droits et des devoirs conférés aux ressortissants suisses par la loi sur les Suisses de l'étranger, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2015. Le «guichet unique» est en place et des mesures ciblées ont été mises en œuvre pour sensibiliser la population suisse aux risques susceptibles d'être encourus lors de séjours dans certaines régions du monde.

- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Assistance aux Suisses à l'étranger» (en exécution du postulat Abate 11.3572).\*

**Objectif 6 : Réalisation des mesures garantissant la bonne mise en œuvre de la stratégie de communication internationale 2012–2015**

- ▶ Au cours du second semestre 2015, le Conseil fédéral adopte la stratégie de communication internationale pour les années 2016 à 2019.\*
- ▶ Dans le cadre de sa participation à l'Exposition universelle «Expo 2015» à Milan, la Suisse se présente comme un pays attrayant, solidaire et responsable en matière d'alimentation, tout en renforçant ses relations avec l'Italie.

## Département de l'intérieur

### Objectif 1: Promouvoir la santé et la prévention

- ▶ Le message relatif à la loi sur les produits du tabac est approuvé.\*
- ▶ Le message relatif à la loi sur la protection contre les dangers liés aux rayonnements non ionisants et au son est approuvé.\*
- ▶ Le plan d'action «Radium» visant à maîtriser les résidus radiologiques issus de l'industrie horlogère est approuvé. Sur cette base, un programme consacré au diagnostic et à l'assainissement des locaux d'habitation dans lesquels du radium a été utilisé sera notamment élaboré au cours de ces prochaines années.
- ▶ Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la loi sur les épidémies et des dispositions d'exécution correspondantes au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- ▶ La stratégie nationale contre les résistances aux antibiotiques est approuvée. Il s'agit par ce biais de préserver l'efficacité des antibiotiques utilisés pour la santé humaine et animale.\*
- ▶ La stratégie nationale visant à surveiller, à prévenir et à combattre les infections nosocomiales est approuvée. Il s'agit par ce biais de mieux protéger la population contre les infections pouvant être contractées dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux.\*
- ▶ La stratégie nationale en matière de dépendance visant à améliorer la prévention, le repérage et la lutte contre les dépendances est approuvée. Il s'agit par ce biais d'améliorer les trois actions susmentionnées, également pour les nouvelles addictions comme la cyberdépendance.\*
- ▶ Le rapport concernant l'amélioration des droits des patients (en réponse aux postulats Kessler 12.3100, Gilli 12.3124 et Steiert 12.3207) est approuvé.\*
- ▶ Le rapport sur les mutilations sexuelles féminines en Suisse (en réponse à la motion Bernasconi 05.3235) est approuvé.\*
- ▶ Le rapport portant sur l'avenir de la psychiatrie (en réponse au postulat Stähelin 10.3255) est approuvé.\*
- ▶ Le rapport sur les mesures envisagées pour la santé psychique en Suisse (en réponse au postulat de la CSSS-CE 13.3370) est approuvé.\*
- ▶ Le rapport «Santé maternelle et infantile des populations migrantes» (en réponse au postulat Maury Pasquier 12.3966) est approuvé.\*

### Objectif 2: Promouvoir la qualité et l'économicité du système de santé

- ▶ Le message relatif à la révision partielle de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) visant à piloter le domaine ambulatoire est approuvé.\*
- ▶ Le message relatif la loi fédérale visant à promouvoir la qualité et l'économicité dans l'assurance obligatoire des soins est approuvé.\*
- ▶ Le message relatif à la loi fédérale sur les professions de la santé est approuvé.\*

- ▶ Le rapport intermédiaire sur l'évaluation concernant les effets de la révision de la LAMal dans le domaine du financement hospitalier (première étape, 2012 à 2015) est publié. Le Conseil fédéral a défini les autres projets du programme d'évaluation (deuxième étape, 2016 à 2018).\*
- ▶ Le rapport sur l'avancement de la mise œuvre de l'art. 118a Cst. relatif à la médecine complémentaire (en réponse aux postulats Graf-Litscher 14.3089 et Eder 14.3094) est approuvé.\*
- ▶ Le rapport sur les soins de longue durée (en réponse au postulat Fehr Jacqueline 12.3604) est approuvé.\*
- ▶ Le rapport sur la mise en œuvre du financement résiduel extracantonal dans le cadre du financement des soins (en réponse aux postulats Heim 12.4051 et Bruderer Wyss 12.4099) est approuvé.\*
- ▶ Le rapport sur la place des pharmacies dans les soins de base (en réponse au postulat Humbel 12.3864) ainsi que le rapport succinct sur la sécurité de l'approvisionnement en médicaments (en réponse au postulat Heim 12.3426) sont approuvés.\*
- ▶ Le rapport «Séjours en cellule de dégrisement. Evaluation de la prise en charge des coûts» (en réponse au postulat de la CSSS-CN 13.4007) est approuvé.\*
- ▶ Le rapport «Autisme et autres troubles envahissants du développement» (en réponse au postulat Hêche 12.3672) est approuvé.\*

**Objectif 3: Approfondissement des relations avec l'UE dans le domaine de la santé**

- ▶ La Suisse et l'UE poursuivent les négociations dans les secteurs de la sécurité des denrées alimentaires et de la santé publique.

**Objectif 4: Consolider le financement des assurances sociales et en garantir la pérennité**

- ▶ La procédure de consultation sur l'avant-projet concernant le développement de l'AI est ouverte.\*
- ▶ Le taux de cotisation au régime des APG applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 est fixé.
- ▶ La procédure de consultation sur l'avant-projet concernant la réforme des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI est ouverte.\*
- ▶ La réglementation en vigueur sur la surveillance des caisses de compensation et des offices AI est réexaminée.
- ▶ Le message relatif au libre passage lors du choix de la stratégie de placement par l'assuré (en réponse à la motion Stahl 08.3702) est approuvé.\*
- ▶ Le message relatif à une loi sur les fonds AVS/AI/APG est approuvé.\*
- ▶ Le message relatif à la révision de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) est approuvé.\*

**Objectif 5: Politique de l'enfance, de la jeunesse et politique familiale**

- ▶ Le rapport sur la stratégie de la Confédération en matière de politique familiale (en réponse au postulat 13.3135 Tornare) est approuvé.\*
- ▶ Le rapport intitulé «Baisser les tarifs des crèches et dynamiser le secteur» (en réponse au postulat 13.3259 Bulliard) est approuvé.\*
- ▶ Le rapport intitulé «Efficacité et efficience dans le domaine de la protection des jeunes face aux médias et lutte contre la cybercriminalité» (en réponse à la motion 10.3466 Bischofberger) est approuvé.\*
- ▶ Les rapports sur les résultats des programmes de protection de la jeunesse «prévention de la violence» et «protection des jeunes face aux médias» (2011-2015) sont approuvés.\*

**Objectif 6: Lutte contre la pauvreté**

- ▶ Le rapport intitulé «Loi-cadre relative à l'aide sociale» (en réponse au postulat 13.4010 CSSS-N) est approuvé.\*
- ▶ Le rapport intitulé «Faire le point sur les entreprises sociales» (en réponse au postulat 13.3079 Carobbio Guscetti) est approuvé.\*

**Objectif 7: Mise en œuvre de la politique culturelle de la Confédération**

- ▶ Le message relatif à l'association de la Suisse au nouveau programme-cadre «Europe Créative» est approuvé.\*
- ▶ Les dispositions d'exécution des lois fédérales relatives au domaine culturel sont actualisées dans la perspective de la période d'encouragement 2016–2020.

**Objectif 8: Promotion de l'égalité salariale entre femmes et hommes**

- ▶ Le nombre de contrôles de l'égalité salariale des marchés publics dans les entreprises de plus de 50 employées est augmenté.
- ▶ Les premiers résultats de la phase pilote concernant l'introduction d'un contrôle de l'égalité salariale des marchés publics dans les entreprises de 50 employées ou moins sont présentés.

**Objectif 9: Renforcer la sécurité alimentaire et la santé animale**

- ▶ L'audition relative aux dispositions d'exécution de la loi fédérale révisée sur les denrées alimentaires et les objets usuels est terminée et ses résultats sont évalués.
- ▶ La révision des ordonnances concernant l'importation, le transit et l'exportation d'animaux et de produits animaux est adoptée.

- ▶ La révision de l'ordonnance sur les épizooties est adoptée.

#### **Objectif 10: Optimisation et développement de la production de la statistique fédérale**

- ▶ Dans le cadre de l'élargissement des bases de données («Santé2020») au domaine de la prise en charge ambulatoire (projet MARS), les premiers résultats sur les «données structurelles du secteur ambulatoire hospitalier» sont publiés en mars 2015 et les deux premiers cycles de relevés de production concernant les «données sur les patients du secteur ambulatoire hospitalier» et les «données structurelles des cabinets médicaux et des centres de soins ambulatoires» sont lancés d'ici à décembre 2015.
- ▶ Un concept d'indice des prix de l'immobilier est établi d'ici la fin de l'année.

#### **Objectif 11: Améliorer l'accès aux données de l'administration publique**

- ▶ Le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur la météorologie et la climatologie (LMét) est adopté.\*
- ▶ L'audition relative à la révision de l'ordonnance sur la météorologie et la climatologie est réalisée suite à la décision des Chambres fédérales quant à la LMét.
- ▶ Le portail central destiné à la publication de données de l'administration publique en libre accès est créé et mis en service.



## Département de justice et police

### Objectif 1: Migration et Intégration

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la mise en œuvre du nouvel art. 121a de la Constitution fédérale.\*
- ▶ Des négociations ont été ouvertes avec l'Union européenne en vue d'adapter l'accord sur la libre circulation des personnes.
- ▶ Les principales mesures de la restructuration du domaine de l'asile sont mises en œuvre.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modification de la loi fédérale sur les étrangers visant à lutter contre les abus.\*
- ▶ Des négociations ont été ouvertes en vue de conclure un accord additionnel au règlement Eurodac.
- ▶ L'accord additionnel portant sur la reprise des bases légales du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) a été présenté.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'exécution de la loi sur la nationalité suisse entièrement révisée.
- ▶ Le Conseil fédéral, se fondant sur une évaluation, a mené une discussion sur l'avenir du Centre suisse de compétence pour les droits humains.

### Objectif 2: Sécurité et lutte contre la criminalité

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la loi fédérale sur l'harmonisation des peines dans le code pénal, le code pénal militaire et le droit pénal accessoire.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la mise en œuvre de l'initiative populaire «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants».\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté un rapport sur les internements en Suisse (rédigé en exécution du postulat Rickli 13.3978).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté un rapport sur la lutte contre la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle (rédigé en exécution des postulats Streiff-Feller 12.4162, Caroni 13.3332, Feri 13.4033 et Fehr 13.4045).\*
- ▶ Une ordonnance sur des mesures de prévention de la criminalité dans le milieu de la prostitution est adoptée.
- ▶ Un rapport sur l'analyse des risques liés à la criminalité financière a été élaboré dans le cadre des travaux du groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, placé sous la houlette du Département fédéral des finances (Secrétariat d'État aux questions financières internationales).
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des priorités en matière de police judiciaire fixées par le Ministère public de la Confédération et fedpol pour les années 2016 à 2019.

- ▶ Le Conseil fédéral a fixé la date de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger et édicté l'ordonnance d'application s'y rapportant.\*

### Objectif 3: Coopération internationale en matière de justice et de police

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au protocole n° 15 portant amendement à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la ratification du troisième protocole facultatif à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul) du 11 mai 2011.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé un traité avec le Brésil sur le transfèrement des personnes condamnées.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociations en vue de la participation de la Suisse à la coopération instituée par le traité de Prüm (simplification et renforcement de la coopération entre les autorités de police des États membres).\*
- ▶ Les développements de l'acquis de Schengen et de Dublin notifiés à la Suisse sont repris et mis en œuvre dans le délai prescrit, ou l'UE a accepté un éventuel dépassement de délai.

### Objectif 4: Cohésion sociale

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté un rapport sur un droit de la famille moderne et cohérent (rédigé en exécution du postulat Fehr 12.3607).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur une modification du code civil portant sur la modernisation du droit des successions.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant une loi fédérale visant à réparer les injustices commises à l'égard des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification du code civil relative à la protection de l'enfant.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à une modernisation du droit d'auteur.\*

**Objectif 5: Institutions de l'État**

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté un rapport sur des solutions possibles pour établir un rapport clair entre le droit international et le droit suisse (rédigé en exécution du postulat Groupe libéral-radical 13.3805).\*

**Objectif 6: Place économique suisse**

- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la révision du code des obligations relative au droit de la société anonyme (y compris la mise en œuvre de l'art. 97, al. 3, de la Constitution) et décidé de la suite de la procédure.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant une révision de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Lex Koller).\*
- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à un projet de loi fédérale sur la profession d'avocat.
- ▶ Le Conseil fédéral a édicté les ordonnances d'application relatives au projet législatif Swissness et fixé la date d'entrée en vigueur.

**Objectif 7: Encouragement de l'égalité entre hommes et femmes**

- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur des mesures complémentaires visant à faire appliquer l'égalité salariale entre hommes et femmes.\*

## Département de la défense, de la protection de la population et des sports

### Objectif 1: Développement de l'armée

- ▶ Les conditions permettant d'atteindre les objectifs politiques fixés pour la mise en œuvre du développement de l'armée sont assurées tant du point de vue financier que des ressources en personnel et en matériel. La planification de la mise en œuvre est disponible.

### Objectif 2: Engagements de l'armée

- ▶ Le message relatif aux engagements d'appui de l'armée en faveur des autorités civiles est adopté.\*
- ▶ Le message relatif à l'engagement de l'armée en service d'appui dans le cadre de la sécurité du Forum économique mondial (WEF) de 2016 à 2018 est adopté.\*

### Objectif 3: Gestion des acquisitions DDPS

- ▶ Les mesures définies dans le cadre du projet d'optimisation des processus d'acquisitions au DDPS sont mises en œuvre comme prévu, en particulier celles concernant l'application systématique du modèle des processus et des rôles Défense/armasuisse.

### Objectif 4: Gestion de l'immobilier DDPS

- ▶ Les mesures d'optimisation de la gestion des biens immobiliers du DDPS sont appliquées systématiquement, conformément à la stratégie définie.

### Objectif 5: Gestion de la sécurité de l'information au niveau de la Confédération

- ▶ Le message relatif à la loi sur la sécurité de l'information (LSI) est adopté.\*

### Objectif 6: Concrétisation du Réseau national de sécurité (RNS)

- ▶ Les bases légales du mécanisme de consultation et de coordination du Réseau national de sécurité (MCC RNS) sont adoptées.\*
- ▶ L'exercice 2014 du Réseau national de sécurité a été analysé. Le rapport destiné à la plateforme politique du RNS est disponible.
- ▶ La suite de la procédure concernant l'avenir d'une communication à l'épreuve des crises entre les partenaires du RNS est définie.\*

- ▶ Le rapport du groupe de travail chargé d'examiner le système de l'obligation de servir est approuvé et la suite de la procédure est définie.\*

**Objectif 7: Développement de la protection de la population et de la protection civile**

- ▶ Le rapport sur la protection de la population et la protection civile 2015+ est prêt.
- ▶ L'exercice général de cas d'urgence 2015 pour la maîtrise d'un accident dans une centrale nucléaire suisse a eu lieu et ses résultats sont évalués.

**Objectif 8: Promotion du sport et adaptation des bases légales dans le domaine du sport**

- ▶ Le message relatif à la ratification de la convention du Conseil de l'Europe contre la manipulation des compétitions sportives est adopté.\*
- ▶ Le concept portant sur le sport populaire et le sport d'élite est adopté.\*
- ▶ La suite de la procédure concernant le centre national de sports de neige est définie.\*

**Objectif 9: Mise en œuvre du mandat de base actualisé du Service de renseignement de la Confédération (SRC)**

- ▶ Le SRC a attribué les tâches et mis en œuvre le nouveau mandat de base qui lui a été confié par le Conseil fédéral à partir de 2015. Il couvre activement les domaines clés définis dans son mandat de base (acquisition et analyse de renseignements, évaluation de la situation et élaboration de produits à valeur ajoutée dans le domaine du renseignement).

## Département des finances

### Objectif 1: Préserver l'équilibre budgétaire de la Confédération

- ▶ Fixation par le Conseil fédéral – sur la base de l'examen de la situation budgétaire du début de 2015 (budget 2016 et plan financier de la législature 2017–2019) – de la fourchette financière pour les arrêtés financiers pluriannuels à venir.\*
- ▶ Définition par le Conseil fédéral, pour renforcer les perspectives à moyen terme, des priorités de la politique financière des deux prochaines législatures. Ces priorités concernent tant les recettes (classement par ordre de priorité des réformes fiscales en particulier) que les dépenses (par ex. taux de croissance visés par domaine de tâches) et figurent dans le plan financier de la législature 2017–2019.\*
- ▶ Introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour améliorer le pilotage budgétaire, du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG). Adoption par le Conseil fédéral des modifications nécessaires de l'ordonnance sur les finances de la Confédération ainsi que de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration.\*

### Objectif 2: Garantir la stabilité et l'attrait de la place financière

- ▶ Prise de connaissance par le Conseil fédéral des résultats intermédiaires et – s'il est déjà connu – du résultat final des négociations avec l'UE sur la mise en œuvre de l'échange automatique renseignements (EAR), la planification exacte des travaux dépendant également du calendrier de l'UE.\*
- ▶ Mise en consultation par le Conseil fédéral du résultat des négociations avec des Etats partenaires sur l'échange automatique de renseignements (EAR) ainsi que d'une loi d'application à ce sujet, et adoption du message correspondant.\*
- ▶ Prise de connaissance par le Conseil fédéral du résultat de la procédure de consultation et adoption du message sur l'extension unilatérale de la norme de l'OCDE en matière d'échange de renseignements aux conventions contre les doubles impositions non conformes jusque-là à cette norme.\*
- ▶ Signature par le Conseil fédéral d'autres conventions contre les doubles impositions (CDI) contenant une clause d'échange de renseignements conforme à la norme de l'OCDE et adoption de probablement trois messages concernant des accords déjà signés.\*
- ▶ Examen par le Conseil fédéral, sur la base d'une analyse juridique et économique des avantages et inconvénients d'un accord sectoriel avec l'UE portant sur les services financiers, des besoins d'un tel accord et de sa faisabilité, et définition des prochaines étapes.\*
- ▶ Conclusion par le Conseil fédéral d'accords bilatéraux avec des partenaires importants pour conserver et améliorer l'accès au marché dans le domaine des services financiers et intensifier la coopération dans le secteur financier, sur la base des principales évolutions concernant la réglementation internationale des marchés financiers (notamment dans l'UE).\*

- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du message relatif à la ratification de la convention multilatérale de l'OCDE et du Conseil de l'Europe concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.\*
- ▶ Une fois un accord conclu avec les Etats-Unis sur le passage du modèle 2 au modèle 1 de l'accord FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), mise en consultation par le Conseil fédéral et, le cas échéant, adoption du message correspondant.\*
- ▶ Evaluation par le Conseil fédéral, durant l'année, des recommandations du projet BEPS de l'OCDE. BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) vise à combattre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices des entreprises dans les pays à faible fiscalité. En vue de l'achèvement du projet, décision du Conseil fédéral portant notamment sur les modalités de la mise en œuvre du projet en droit interne et sur la manière de modifier les conventions contre les doubles impositions, afin de renforcer la compétitivité fiscale de la Suisse.\*
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du message relatif à la loi sur les services financiers.\*
- ▶ Ouverture par le Conseil fédéral de la consultation relative à la révision de la loi sur le contrat d'assurance.\*
- ▶ Un rapport sur l'analyse des risques liés à la criminalité financière a été élaboré dans le cadre des travaux du groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, placé sous la houlette du Département fédéral des finances (Secrétariat d'État aux questions financières internationales).

### **Objectif 3: Attrait et crédibilité du système fiscal suisse**

- ▶ Ouverture par le Conseil fédéral de la consultation relative à un système d'incitation en matière climatique et énergétique fondé sur des taxes sur le climat et l'électricité.\*
- ▶ Prise de connaissance par le Conseil fédéral du résultat de la procédure de consultation et adoption du message relatif à la troisième réforme de l'imposition des entreprises.\*
- ▶ Prise de connaissance par le Conseil fédéral du résultat de la procédure de consultation et adoption du message relatif à la révision de l'impôt anticipé.\*
- ▶ Adoption par le Conseil fédéral du message sur la révision du droit pénal en matière fiscale.\*
- ▶ Prise de connaissance par le Conseil fédéral du résultat de la procédure de consultation et adoption du message sur la révision partielle de la loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (LTV).\*
- ▶ Approbation par le Conseil fédéral du rapport «Conséquences économiques et fiscales des différents modèles d'imposition individuelle» (en réponse au postulat de la CdF-N 14.3005).\*
- ▶ Approbation par le Conseil fédéral du rapport «Soutien financier aux familles avec enfants» (en réponse au postulat de la CER-N 14.3292).\*

#### **Objectif 4: Marchés publics**

- ▶ **Prise de connaissance par le Conseil fédéral du résultat de la procédure de consultation concernant la révision de la loi fédérale sur les marchés publics et, le cas échéant, adoption du message (si les travaux de révision menés en parallèle dans les cantons avancent comme prévu).\***

#### **Objectif 5: Technologies de l'information et de la communication (TIC)**

- ▶ **Refonte par le Conseil fédéral de sa stratégie de cyberadministration et de la convention-cadre entre la Confédération et les cantons.\***
- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral de la stratégie de la Confédération en matière de TIC pour les années 2016 à 2019: définition de l'orientation générale et du développement planifié, quant à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au sein de l'administration fédérale.\***
- ▶ **Migration de 16 000 postes de travail de l'administration fédérale vers UCC (Unified Communication and Collaboration). Cette solution de communication basée sur l'informatique remplace la téléphonie fixe et offre des fonctions supplémentaires, facilitant la mobilité et la collaboration.**
- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du modèle de marché élargi pour ce qui est des services standard en matière de TIC dans le domaine de la gestion des identités et des accès.**
- ▶ **Les premières étapes d'une plate-forme privée d'informatique en nuage sont réalisées au sein de l'administration fédérale: achat, installation, intégration et mise en service. Les deux premières prestations de marché (serveurs Windows et Linux) sont à la disposition des clients en libre-service, sur la plate-forme en nuage.**

#### **Objectif 6: Rapport de base : matières premières**

- ▶ **Prise de connaissance par le Conseil fédéral du deuxième rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du rapport de base du 27 mars 2013 relatif aux matières premières.\***

#### **Objectif 7: Stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2015 à 2019**

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral de la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2015 à 2019.\***
- ▶ **La stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2015 à 2019 requiert de contrôler et d'adapter les valeurs cibles et indicateurs stratégiques en matière de gestion du personnel. Définition par le Conseil fédéral des valeurs cibles et des indicateurs.\***



**Objectif 8: Promotion du plurilinguisme**

- ▶ Adoption par le Conseil fédéral d'une version actualisée du rapport d'évaluation 2008–2011 destiné à l'Assemblée fédérale sur la promotion du plurilinguisme dans l'administration fédérale.\*
- ▶ Une action interdépartementale de sensibilisation au plurilinguisme dans l'administration fédérale «Capito? Comprendere l'italiano in Svizzera» a été réalisée (en huit modules formés de 16 personnes chacun, à composition interdépartementale).

## Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

**Objectif 1:** Consolidation de l'économie suisse, tous segments confondus, et maintien de sa croissance grâce à des conditions-cadre optimales afin de préserver le plein-emploi

- ▶ Le Conseil fédéral approuve l'orientation stratégique de la politique économique 2016 à 2019, axée sur le long terme.\*
- ▶ Le rapport sur l'allégement administratif est approuvé.\*
- ▶ Le message sur la promotion économique pour les années 2016 à 2019 est soumis aux Chambres fédérales. Il vise à définir l'orientation thématique de la promotion économique et à garantir la poursuite du financement des instruments.\*
- ▶ Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale (NPR), des conventions-programmes sont conclus avec les cantons requérants pour les années 2016 à 2019.
- ▶ Le message concernant l'initiative populaire «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires» est approuvé.\*
- ▶ La procédure de consultation concernant la révision de la loi sur le travail au noir est réalisée et le message rédigé.
- ▶ Le message concernant l'optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes dans la loi sur les travailleurs détachés, le code des obligations et la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail est approuvé, et la procédure de consultation relative à l'adaptation des mesures d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel 121a est réalisée et le message approuvé.

**Objectif 2:** Renforcement de la politique de libre-échange par l'extension du réseau d'accords de libre-échange et le développement des accords existants

- ▶ Les négociations concernant un accord de libre-échange entre l'AELE et le Guatemala ont abouti et l'accord est signé.\*
- ▶ Les négociations en vue d'un accord de libre-échange entre l'AELE et le Vietnam ont abouti, des progrès significatifs dans les négociations sur des accords de libre-échange avec l'Inde, la Malaisie et l'Indonésie ont été réalisés, les négociations concernant le développement de l'accord de libre-échange existant entre l'AELE et la Turquie sont à un stade avancé et les négociations concernant les accords avec le Canada et le Mexique sont entamées.\*
- ▶ Le dialogue en matière de politique commerciale instauré entre les Etats de l'AELE et les Etats-Unis dans le contexte des négociations pour un accord de libre-échange entre l'UE et les Etats-Unis est poursuivi, dans le but d'éviter toute discrimination d'entreprises suisses.\*

- ▶ Le Conseil fédéral a poursuivi son engagement en faveur du bon fonctionnement de l'accord de libre-échange de 1972 conclu entre la Suisse et l'UE, y compris des protocoles correspondants.
- ▶ Le Conseil fédéral poursuivra ses efforts en vue de maintenir les avantages conférés par l'accord entre la Suisse et l'UE sur la reconnaissance mutuelle des évaluations de la conformité (ARM).

**Objectif 3:** La Suisse consolide sa position au sein des institutions multilatérales et fournit une contribution adéquate à la lutte contre les problèmes de pauvreté et à la réduction des risques mondiaux

- ▶ La Suisse prend des mesures pour défendre sa place au conseil d'administration de la Banque mondiale et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) dans le cadre des réformes en cours de la gouvernance. Une rotation ne doit être possible que sous réserve de respecter des conditions claires et spécifiques propres à servir les intérêts de la Suisse et de l'ensemble du groupe de vote.
- ▶ La Suisse s'implique dans la définition de l'orientation stratégique du Fonds vert pour le climat et fournit une contribution adéquate au financement de ce fonds.
- ▶ Mise en œuvre du mandat de négociation sur le positionnement de la Suisse dans les négociations internationales concernant l'agenda universel pour un développement durable post-2015.\*

**Objectif 4:** Garantie de la fonction de négociation de l'OMC et garantie de l'ordre commercial multilatéral

- ▶ Les résultats de la 9<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OMC à Bali sont mis en œuvre et les bases des futurs travaux au sein de l'OMC sont jetées (définition d'un plan de travail de l'OMC dans la perspective de la conclusion du Cycle de Doha).\*

**Objectif 5:** Garantie de la continuité des activités de la Confédération dans le domaine FRI

- ▶ La note de discussion concernant le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020 (message FRI 2017 à 2020) est approuvée.\*
- ▶ La Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche est actualisée.\*

**Objectif 6: Garantie de la qualité élevée et de la bonne renommée internationale du système suisse des hautes écoles et de la recherche**

- ▶ Le message relatif à la participation de la Suisse à l'exploitation du laser européen à électrons libres dans le domaine des rayons X (European XFEL) est approuvé.\*
- ▶ Le rapport «Pour une feuille de route en vue de doubler le réseau Swissnex» (en réponse au postulat Derder 12.3431) est approuvé.\*
- ▶ Les nouveaux programmes nationaux de recherche (PNR) sont lancés.\*
- ▶ La révision des statuts et du règlement des subsides du Fonds national suisse est close.\*
- ▶ La Conférence universitaire suisse s'est réunie sous la direction du chef du département et a entamé son travail en tant qu'organe suprême de la Suisse en matière de politique universitaire.

**Objectif 7: Renforcement de la Suisse en tant que pôle d'innovation**

- ▶ La réforme de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) est amorcée (en réponse à la motion 11.4136 Gutzwiller).\*
- ▶ Le message concernant un parc national d'innovation est approuvé.\*
- ▶ Une nouvelle structure de pilotage est mise en œuvre dans le domaine spatial. Celle-ci comprend un volet politique concernant la coordination interdépartementale et un volet technique concernant la coordination des acteurs publics et privés.

**Objectif 8: Des mesures sont prises afin d'encourager la relève en personnel qualifié pour la science et l'économie et afin d'améliorer les conditions permettant aux jeunes de se former et de trouver un emploi**

- ▶ Le message relatif à la loi sur les professions de la santé est approuvé.\*
- ▶ Dans le cadre du train de mesures destinées à renforcer la formation professionnelle supérieure, un système de financement axé sur la personne est mis en place pour les candidats aux examens fédéraux. Les résultats de la procédure de consultation relative à la révision correspondante de la loi fédérale sur la formation professionnelle sont disponibles, et la procédure à suivre en lien avec le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020 est définie.\*
- ▶ Dans le domaine des écoles supérieures, les procédures de reconnaissance sont simplifiées et accélérées, et les rôles des acteurs sont clarifiés. A cet effet, l'ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures est révisée.
- ▶ Les travaux relatifs à une ordonnance concernant la loi sur la formation continue sont terminés.

- ▶ Dans la perspective du message FRI 2017 à 2020, la mise en œuvre des mesures visant à améliorer la situation de la relève dans les hautes écoles, proposées dans le rapport du Conseil fédéral, est étudiée et décidée en collaboration avec les conférences des recteurs et les institutions chargées d'encourager la recherche.

**Objectif 9: Développement de la politique agricole en vue d'une politique globale dans le secteur agroalimentaire**

- ▶ La procédure de consultation sur la politique agricole pour les années 2018 à 2021 est close.\*
- ▶ Le message relatif à l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire» est approuvé.\*
- ▶ La stratégie de lutte contre l'antibiorésistance, mise au point par le DEFR et le DFI, est approuvée.\*

**Objectif 10: Adaptation de la politique du logement aux nouvelles conditions du marché**

- ▶ Le message concernant la modification du droit du bail dans le code des obligations est approuvé.\*

**Objectif 11: Optimisation de l'exécution du service civil**

- ▶ La révision de l'ordonnance sur le service civil est approuvée par le Conseil fédéral et mise en vigueur au début de 2016.\*

## Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

**Objectif 1 :** La Suisse dispose d'un système d'infrastructures de transport développé, compatible et solide financièrement

- ▶ Le message relatif à la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), au comblement du déficit et au programme de développement stratégique des routes nationales est adopté.\*
- ▶ Le rapport de concept «Mobility Pricing» est adopté.\*
- ▶ Le message sur la révision de la loi sur la durée du travail est adopté.\*
- ▶ Le rapport sur le transfert du trafic 2015 est adopté.\*
- ▶ La consultation sur l'organisation de l'infrastructure ferroviaire est ouverte.\*
- ▶ Le message sur le «Changement de système Financement de l'infrastructure ferroviaire, mise en œuvre» est adopté.
- ▶ Le message sur le plafond de dépenses quadriennal du transport régional des voyageurs (TRV) est adopté.
- ▶ Les adaptations d'ordonnances dans le cadre de FAIF sont adoptées.
- ▶ L'ordonnance sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics (OTHand) est révisée.
- ▶ Le projet de réforme du système d'indemnisation pour le bruit est élaboré.

**Objectif 2:** Desserte aérienne internationale de la Suisse et sécurité du droit et de la planification pour les aéroports nationaux

- ▶ Le message sur la révision partielle 2 de la loi sur l'aviation est adopté par le Conseil fédéral.\*
- ▶ Le rapport sur la politique aéronautique 2015 est adopté.\*
- ▶ La mise en œuvre de mesures de sécurité supplémentaires à l'aéroport de Zurich est achevée pour l'essentiel.
- ▶ Le processus de coordination concernant la fiche du PSIA de l'aérodrome de Dübendorf est achevé.
- ▶ Le nouveau modèle concernant les places d'atterrissages en montagne est adopté.

**Objectif 3:** La Suisse participe à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences

- ▶ Le message sur la ratification d'un accord bilatéral avec l'UE concernant le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission est adopté par le Conseil fédéral.\*

- ▶ Les objectifs de réduction pour l'après 2020 ont été soumis à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.\*

**Objectif 4 :** La Suisse utilise les sols et le territoire de manière optimale et veille à protéger efficacement l'environnement, les terres agricoles et la nature, notamment par une meilleure coordination de l'organisation du territoire et des infrastructures

- ▶ Le message relatif à la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire est adopté.\*
- ▶ Le rapport sur la poursuite de la politique des agglomérations est adopté.\*
- ▶ Le plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse est adopté.\*
- ▶ Le rapport sur la politique portant sur les espaces ruraux et les régions de montagne (en réponse à la motion Maissen 11.3927) est adopté.\*
- ▶ Une stratégie permettant d'intégrer les intérêts de la Confédération dans les questions d'exploitation de l'énergie éolienne est disponible.
- ▶ Le rapport intitulé «Gérer les dangers naturels» (en exécution du postulat Darbellay 12.4271) est adopté.

**Objectif 5:** L'approvisionnement de la Suisse en énergie est assuré de manière économique, durable et sûre

- ▶ Le message concernant l'arrêté fédéral relatif à la deuxième étape de l'ouverture du marché de l'électricité est adopté.\*
- ▶ Le message relatif à la stratégie Réseaux électriques est adopté.\*
- ▶ Les négociations avec l'UE visant un accord sur l'électricité sont achevées et le message correspondant est adopté.\*
- ▶ Les vérifications quantitatives nécessaires au projet de réglementation visant à mettre en œuvre un système d'incitation en matière climatique et énergétique sont effectuées et la procédure de consultation qui s'y rapporte est ouverte.\*
- ▶ L'analyse des risques et vulnérabilités concernant le secteur partiel «Approvisionnement en électricité» de la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques est réalisée.

**Objectif 6:** Développement de la politique relative à la radio et à la télévision d'une part et aux technologies de l'information et de la communication d'autre part

- ▶ La procédure de consultation relative à la révision de la loi sur les télécommunications est ouverte.\*
- ▶ La révision de l'ordonnance sur la radio et la télévision est adoptée (Sous réserve de l'acceptation du projet de révision en cas de référendum).\*

- ▶ La mise en œuvre de la stratégie pour une société de l'information en Suisse est évaluée et la suite de la procédure est définie.
- ▶ L'activité d'attribution des noms de domaines sous «swiss» a débuté.
- ▶ Engagement international pour une gouvernance de l'internet démocratique, participative et respectueuse de l'Etat de droit; renforcement de Genève en tant que centre dans ce domaine.
- ▶ En matière de noms de domaine internet «ch», les relations commerciales avec les clients finaux sont transférées comme prévu de Switch à des registraires reconnus.





